

Ville de Bandol



Procès verbal Conseil Portuaire du 05 avril 2022

Ouverture de la séance à 11H00.

Présents : cf feuille de présence.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que l'ordre du jour de ce conseil portuaire comporte un seul point relatif à la délimitation du périmètre du port abri de Bendor et l'autorisation de demander le transfert de propriété de l'État au bénéfice de la Commune.

Après avoir fait l'historique de ce dossier, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Vaccaro qui explique le travail de partenariat opéré entre les l'État, la société Paul Ricard et la commune pour déterminer le domaine public maritime.

Une fois le périmètre arrêté, le transfert de propriété sera demandé et la commune deviendra propriétaire du port abri.

Les membres du conseil portuaire s'interrogent sur les futures conditions d'exploitation du port abri. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la société Paul Ricard bénéficie d'une convention d'occupation temporaire du Port d'une durée de 5 ans. Il ajoute que l'État souhaitait qu'une mise en concurrence soit opérée mais la commune a défendu qu'elle pouvait s'exonérer de cette procédure au regard de l'article L2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques. La commune entend poursuivre dans ce sens mais s'interroge pour l'avenir dans le cas où une solution pérenne ne serait pas trouvée avec l'état.

Un avis favorable est émis à l'unanimité.

Sandie Vaccaro informe l'assemblée que le conseil portuaire doit être renouvelé cette année au mois de juillet et que les élections pour la nomination des représentants du CLUPP siégeant au futur conseil portuaire est le préalable indispensable. Les élections se tiendront le 10 mai 2022 de 09 à 12H00. Tous les usagers seront informés par courrier des modalités des élections et des conditions pour se porter candidat dans les tous prochains jours.

Un membre du conseil portuaire informe l'assemblée qu'actuellement il y a une recrudescence de vol d'hélices et de moteurs et invite tous les plaisanciers à mettre les dispositifs nécessaires anti vol. Cette situation s'explique par l'absence d'hélice sur le marché actuellement.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 11H45.